

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00189**

**CONVENTION DE GESTION POUR LA MISE EN COMMUN DE MOYENS ADMINISTRATIFS ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER (SIAMVG) ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - RENOUELEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230329-D20230018910

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

**CONVENTION DE GESTION POUR LA MISE EN COMMUN DE MOYENS ADMINISTRATIFS ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER (SIAMVG) ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - RENOUVELLEMENT**

Par délibération du 25 mars 2005 pour le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG) et du 23 juin 2005 pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier (SIAEMVG), les deux syndicats avaient décidé de mettre en commun leurs moyens administratifs, en locaux et en personnel.

Par voie de conséquence, la convention précédemment signée entre le SIAMVG et le SIAEMVG a été reprise par Saint-Etienne Métropole à la date du 1er janvier 2016 pour un an, puis a été renouvelée, en dernier lieu par délibération du Bureau Métropolitain en date du 17 octobre 2019.

La convention arrivant à échéance, Il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction 2 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans des termes de la convention jointe en annexe, il est prévu que Saint-Etienne Métropole participe au financement de 34 % des dépenses salariales annuelles du Directeur Général des Services du SIAMVG (seul agent du SIAMVG).

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

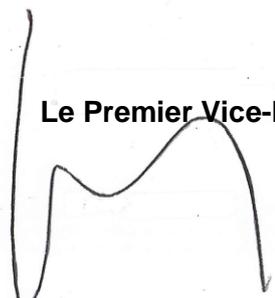
- **approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération et les missions qui en constituent l'objet ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,

  
Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,

  
Hervé REYNAUD